

## DECISION N°003

« Commande Public » Autres contrats

### TIKALOC PRESTATION RODEO MECANIQUE / VILLE DE POMPEY JOURNEE DE L'AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 6 JUIN 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser une activité « Rodéo mécanique » lors de la journée du samedi 6 juin 2026.

Vu la proposition de « TIKALOC »

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer un contrat avec « TIKALOC » représenté par Monsieur Mathieu RITT, demeurant 2 rue des Roseaux 67360 ESCHBACH pour la prestation du samedi 6 juin 2026 au plateau de l'avant-garde.
- Le montant de la prestation s'élève à 1050.00 euros TTC pour la journée transport et installation comprises.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey le 10 avril 2026

Le Maire,  
  
Laurent TROGLIO



Publié notifié le 13/06/2026  
Transmis à la Préfecture le 13/06/2026